

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 février 2021
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 28 de l'ordre du jour
Promotion des femmes**

**Conseil de sécurité
Soixante-seizième année**

**Lettres identiques datées du 15 février 2021, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'Engagement de Hanoï en faveur de l'action, pris à l'issue de la conférence internationale intitulée « Renforcement du rôle des femmes dans la consolidation et la pérennisation de la paix : des engagements aux résultats », organisée par le Gouvernement vietnamien en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, du 7 au 9 décembre 2020, à Hanoï (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dinh Quy **Dang**



**Annexe aux lettres identiques datées du 15 février 2021 adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conférence internationale sur les femmes et la paix et la sécurité

*Renforcer le rôle des femmes dans la consolidation et la pérennisation de la paix :
des engagements aux résultats*

Hanoï, Viet Nam, 7-9 décembre 2020

Engagement d'Hanoï en faveur de l'action

**Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Estonie, États-Unis, Finlande,
Japon, Malaisie, Mexique, Myanmar, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande,
Philippines, Pologne, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni,
Suède, Suisse, Ukraine et Viet Nam**

**Co-auteurs : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Arménie,
Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brunei, Bulgarie, Cambodge, Chili,
Costa Rica, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Fidji, Grèce,
Guatemala, Inde, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban,
Libye, Malte, Maroc, Mongolie, Monténégro, Oman, Pakistan, Palaos, Panama,
Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, République de Corée, République populaire
démocratique de Corée, Roumanie, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande,
Timor-Leste, Tunisie, Uruguay et État de Palestine**

À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies, du vingtième anniversaire de l'adoption historique par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 1325 et de la mise en place du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du cinquième anniversaire des objectifs de développement durable, nous nous félicitons de la tenue de la conférence internationale intitulée « Renforcer le rôle des femmes dans la consolidation et la pérennisation de la paix : des engagements aux résultats », organisée du 7 au 9 décembre 2020, à Hanoï, par le Gouvernement vietnamien en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies,

Compte tenu du rôle clé que les femmes jouent dans l'édification d'une paix et d'un développement durables, qu'elles soient artisanes, gardiennes ou bâtisseuses de la paix ou qu'elles interviennent dans les crises, nous sommes déterminés à promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles et la réalisation de leurs droits humains, dans le cadre des mesures visant à maintenir la paix et la sécurité internationales, à prévenir les conflits, à reconstruire les sociétés et à instaurer et maintenir la paix,

Ayant à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le fait que celle-ci confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous réaffirmons que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être pris en main et dirigé par le pays concerné et prenons note du soutien et de la contribution que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les partenaires de développement, les ONG, les organisations et réseaux de femmes et de jeunes, les populations locales, le secteur privé et d'autres parties prenantes apportent aux efforts nationaux et locaux,

Nous réaffirmons que notre engagement en faveur de la réalisation intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de tous ses piliers, à savoir la prévention, la protection, la participation, les secours et le relèvement, est ferme et constant à toutes les étapes du processus de paix,

Nous sommes conscients que les femmes et les filles demeurent les plus vulnérables dans les situations fragiles, de conflit ou d'après-conflit et que par conséquent, si nous voulons répondre à leurs besoins particuliers, il faut trouver des solutions efficaces, complètes et tenant compte des questions de genre, notamment pour ce qui est des personnes handicapées ou qui sont réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays,

Nous constatons l'impact multiforme et disproportionné de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles, notamment l'augmentation de la violence à l'égard des femmes, ainsi que le rôle essentiel que les femmes jouent dans les activités de prévention et de relèvement et dans le cadre des interventions, rôle crucial pour la fourniture de services de santé, le maintien de la cohésion sociale et la prévention d'une plus grande instabilité,

Nous encourageons l'intégration des questions d'égalité des genres dans tous processus et secteurs concourant à la consolidation de la paix et au relèvement après un conflit, notamment au moyen de données ventilées par sexe fiables, justes et à jour. Nous encourageons en outre l'élaboration de plans d'action nationaux dotés de ressources suffisantes, le cas échéant,

Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tout en sachant qu'il faut en faire davantage pour en intensifier et accélérer la mise en œuvre. Nous sommes décidés à tirer parti de la dynamique créée en 2020 à l'occasion du vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en prenant des mesures dans les domaines suivants :

Renforcer la représentation des femmes dans les processus de paix et de consolidation de la paix ainsi que leur participation

1. Faire que les femmes participent pleinement, effectivement et en toute égalité à toutes les étapes du processus de paix, qu'elles soient représentées et qu'elles jouent un rôle de premier plan, à tous les niveaux, en particulier aux niveaux décisionnels, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre, particulièrement dans le cadre des stratégies de consolidation de la paix et de relèvement économique après un conflit,
2. Réaffirmer qu'il importe d'attribuer des rôles clairs, visibles et officiels aux femmes dans ces processus et prendre des mesures pour nommer des médiatrices et des négociatrices participant à tous les processus de paix formels et au suivi et à la mise en œuvre des accords de paix, ou soutenir leur nomination,
3. Faire que les femmes et les organisations de femmes jouent un rôle plus important dans les processus de consolidation de la paix, en mettant l'accent sur le financement, l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation et au renforcement des capacités, la sensibilisation du public, la lutte contre les attitudes sociétales négatives à l'endroit de la participation et du rôle décisionnel des femmes, ainsi que la protection des droits des femmes et des filles et l'autonomisation économique des femmes,

Renforcer l'autonomisation économique des femmes

4. Montrer ou mieux faire connaître partout l'importance cruciale de l'autonomisation économique des femmes et de la participation pleine, égale et

effective de celles-ci aux activités économiques ainsi que leur contribution cruciale au relèvement, à la reconstruction et à la consolidation de la paix après les conflits, et reconnaître l'effet multiplicateur que l'autonomisation économique des femmes a sur la croissance économique, le bien-être humain et la stabilité sociale,

5. Faire des analyses tenant compte des questions de genre et adopter des approches inclusives pour aider les femmes et les organisations de femmes à participer véritablement à la relance économique et à la reconstruction, et prendre trois catégories de mesures essentielles : 1) investir dans l'éducation, le développement de la main-d'œuvre et la formation professionnelle ; 2) promouvoir l'esprit d'entreprise et faciliter l'accès au capital, aux ressources productives et aux droits de propriété ; et 3) créer un cadre de politiques, de lois, de règlements et de pratiques favorables à la participation économique des femmes,

6. Garantir la participation pleine, égale et effective des femmes à la prise de décision économique et aux stratégies d'après-conflit, notamment en ce qui concerne l'allocation des ressources, la gestion de l'aide, la planification et le suivi,

7. Promouvoir les partenariats favorables à une reconstruction et à un relèvement tenant compte des questions de genre, reposant sur une analyse des questions de genre et des consultations avec les femmes et les organisations de femmes,

Augmenter le financement solide en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

8. Garantir une assistance financière aux pays touchés par des conflits et mobiliser des ressources au moyen de tous les mécanismes et modalités de financement disponibles, sans oublier les modes de financement novateurs permettant de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité,

9. Accorder un rôle plus important aux femmes dans les processus décisionnels de financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, aux niveaux local, national et international, en tenant compte des analyses des questions de genre menées tout au long du processus,

10. Adopter une perspective de genre dans le financement du relèvement et de la reconstruction post-conflit et investir dans le renforcement des capacités des femmes, de sorte qu'elles puissent véritablement participer à la consolidation de la paix,

Intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à tous les niveaux du maintien de la paix

11. Tenir compte des questions de genre dans le maintien de la paix et les opérations de paix, par exemple effectuer une évaluation d'ensemble pour cerner les principaux défis et obstacles à la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, accorder la priorité aux questions de genre dans la formation des contingents et affecter des spécialistes des questions de genre dans les missions de maintien de la paix et les opérations de paix, le cas échéant,

12. Réitérer la nécessité d'augmenter le nombre de femmes parmi le personnel civil et en uniforme des missions de maintien de la paix, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, y compris aux postes d'encadrement de haut niveau,

13. Donner aux femmes parmi le personnel civil ou en uniforme un accès égal à l'éducation, à la formation et au renforcement des capacités, notamment en soutenant les capacités nationales et régionales au moyen de partenariats,

14. Utiliser les moyens technologiques et numériques pour mettre en place et maintenir une plateforme mondiale pour les soldates de la paix, anciennes, en activité

et futures, qui permettrait un échange régulier et pertinent d'expériences et d'informations sur la participation aux opérations de paix,

Renforcer le rôle clé des femmes dans la réponse aux nouveaux défis

15. Promouvoir et accroître la sensibilisation du public et le soutien politique en ce qui concerne le rôle central que jouent les femmes à tous les niveaux, notamment dans le maintien de la cohésion sociale et la consolidation de la résilience des populations, rôle fondamental pour l'édification de sociétés justes, égales, inclusives et pacifiques et la prévention des conflits et de l'instabilité, en particulier avec l'aide des plateformes numériques,

16. Garantir la participation pleine, égale et effective des femmes à la prise de décision et évaluer les initiatives et politiques élaborées et mises en œuvre pour faire face à de nouveaux défis en tenant compte des questions de genre, gardant à l'esprit les effets cumulés des conflits, du terrorisme, des changements climatiques, des urgences de santé publique, des catastrophes, de l'insécurité alimentaire et hydrique et des flux illicites d'armes légères et de petit calibre,

17. Intégrer les questions de genre, en garantissant la participation égale des femmes et le renforcement des compétences techniques en matière de genre, aux cadres et solutions durables mis en place en réponse aux nouveaux défis qui ont un impact profond et disproportionné sur les femmes et les filles,

18. Garantir l'inclusion numérique, l'accès égal et véritable des femmes aux technologies numériques, le financement, la formation, l'éducation, le renforcement des capacités et les possibilités d'emploi,

19. S'efforcer d'affiner, d'actualiser et de publier, selon le cas, les données sur le rôle des femmes dans les processus de paix et de consolidation de la paix, dans le cadre des campagnes de sensibilisation du public au rôle des femmes en tant que parties prenantes fondamentales et actives dans la consolidation et la pérennisation de la paix.
